



ORDRE DU JOUR

Conseil municipal - Séance du mercredi 2 septembre 2015 à 20 heures 30

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès Verbal du Conseil municipal du 24 juin 2015 – Adoption
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation d'attribution du conseil (Art L 5211-10 et L 2122-22 et suivants du CGCT)

✓ Ressources humaines :

2015/88 Mise en place du compte épargne temps.

2015/89 Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire (prévoyance).

✓ Finances :

2015/90 Tarification relative à l'installation de « camion-vente » sur le domaine public.

2015/91 Mise en place de la tarification pour les étalages/les contre-étalages des commerces.

2015/92 Rétrocession à la société historique et archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch de 100 exemplaires de l'ouvrage « Mios raconté par ses rues et ses lieux-dits ».

2015/93 Décision Budgétaire Modificative n°2

✓ Fiscalité :

2015/94 Fixation taux TASCOM

2015/95 CFE minimum

✓ Environnement :

2015/96 SPANC : adoption du nouveau règlement.

2015/97 Fixation de la redevance SPANC à compter du 1^{er} janvier 2016.

✓ Voiries :

2015/98 Conventions à intervenir entre la commune de Mios et le Centre Routier départemental

✓ Administration générale :

2015/99 Désignation d'un avocat dans le cadre de la procédure d'expulsion d'un résident au camping municipal.

2015/100 Désignation d'un avocat dans le cadre de la procédure CEPPBA contre autorisation Loi sur l'eau de la ZAC du Parc du Val de l'Eyre

2015/101 Renouvellement de la convention avec la SACPA.

2015/102 Signature d'une convention avec l'association « Les chats d'Audenge »

2015/103 Désignation des représentants de la commune de Mios siégeant à l'entente intercommunale avec Biganos